

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 DECEMBRE 2017

Procès-Verbal

Le Jeudi 7 décembre 2017 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Brigitte GUILLAUME a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Marianne ALZAIX et Stéphanie GRENET qui ont donné pouvoirs

Il a été donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Tarifs Municipaux,
- Affaires financières et travaux,
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences,
- Questions diverses.

• Tarifs municipaux :

- * Location de salles : Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le tarif de location des salles pour 2018

Cependant il n'existe pas de tarifs pour l'utilisation de la salle Uranus et de la salle Jupiter.

C'est pourquoi il est proposé, en accord avec la commission, de mettre en place dès la première utilisation les tarifs suivants :

- Salle Uranus : 500 €
- Salle Jupiter : 600 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- * Participation à l'assainissement collectif : En 2015 le montant de celle-ci était de 400 €, il a été porté à 420 € en 2017.

Monsieur le Maire, en accord avec la commission propose de maintenir ce tarif pour 2018.

- * Fixation de la surtaxe d'assainissement : 2015 le montant de celle-ci était de 1€/m³ sur la consommation et 25€ sur l'abonnement ; en 2017 : 1.10€/m³ sur la consommation et 26€ sur l'abonnement

Monsieur le Maire, en accord avec la commission propose de maintenir ce tarif pour 2018.

- * Garderie Périscolaire : depuis la rentrée 2016 le ticket est de 1.90€.

Monsieur le Maire, en accord avec la commission propose de maintenir ce tarif pour 2018.

- * Tarifs pour la cantine scolaire :

Monsieur le maire propose, en accord avec la commission, de répercuter l'augmentation du prix d'achat des repas pour la cantine et d'établir, à partir du 1^{er} janvier 2018, le prix du ticket à :

- 4.25 € au lieu 4.20 € pour les enfants de Maringues et ceux ayant une obligation scolaire
- 5.25 € au lieu de 5.10 € pour les enfants des autres communes et les adultes.

Délibération adoptée à l'unanimité

- * Tarifs du cimetière : les tarifs restent identiques à ceux de 2017 à savoir :

- 480 € pour une concession simple (3m²)
- 960 € pour une concession double (6m²)
- 650 € pour une caverne (forfait)

- * Tarifs des repas fournis pour l'ALSH : Monsieur le Maire rappelle que les repas de l'ALSH sont fournis par la commune à la Communauté de Communes.
En 2017 le prix de ceux-ci était : 3.13 € pour un repas enfant et 3.84 € pour un repas adulte

Monsieur le Maire, en accord avec la commission propose le tarif suivant pour 2018 :

- Enfants : 3.16 €
- Adultes : 3.88 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**

- Régime indemnitaire des agents : Année 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le régime indemnitaire applicable aux agents a été mis en place depuis décembre 2008 et modifié en décembre 2017.

Une refonte générale de celui-ci doit avoir lieu au cours du premier trimestre 2018. C'est pourquoi il est proposé de le maintenir selon les mêmes modalités de calcul et les mêmes montants annuels que l'année 2017 et ce quel que soit la catégorie (A-B-C)

Délibération adoptée à l'unanimité

○ DETR :

Monsieur le Maire avait visité il y a quelques semaines les locaux d'habitation de la gendarmerie. Les fenêtres sont en très mauvais état et il a été décidé de les changer.

Le coût prévisionnel des travaux est de 32800€ HT.

Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 30 %, soit 9840€ HT.

Le montant restant à la charge de la commune sera donc de 22 960€

Le Conseil Municipal doit adopter le plan de financement mentionné ci-dessus et autoriser le Maire a sollicité cette aide.

Délibération adoptée à l'unanimité

○ Alarme Complexe Sportif :

Suite aux diverses dégradations qui ont eu lieu sur le complexe sportif il a été décidé d'équiper le complexe sportif d'un système d'alarme sur 4 sites.

3 devis ont été demandés :

- Electro Mazet : 15 902€ HT
- Art Vidéo : 18 189€ HT
- Solution dépannage : 19 393€ HT

Il est proposé de retenir Electro-Mazet, entreprise la mieux-disante.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Dépenses d'investissement : il faut prendre une délibération pour ouvrir les crédits dans la limite de $\frac{1}{4}$ des crédits inscrits au BP 2017 en investissement pour pouvoir payer les factures jusqu'au vote du budget 2018.
- Recrutement d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité :

En 2018, les 7 contrats aidés qui se trouvent aux Services techniques se terminent. Afin de pallier le manque de main d'œuvre et d'en l'attente de recrutement il est nécessaire de recourir à un CDD de 26h aux services techniques.

Délibération adoptée à l'unanimité

Travaux :

- Le passage du boulevard du Chéry est quasiment terminé. L'opposition félicite la municipalité pour la beauté de la réalisation.
- Etude plan d'eau : les conclusions font état de plusieurs scénarii possibles.
- Plu : l'enquête est en cours et se termine le 8 décembre.

- Des travaux vont être réalisés en régie aux ateliers pour créer un vestiaire
- Le sable rose va être remis sur plusieurs sites
- Des poubelles vont être installées sur plusieurs sites
- Le réaménagement du square du poilu va démarrer.
- Le basculement de l'ancienne station d'épuration à la nouvelle va avoir lieu en début d'année 2018

• **Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Gérard SANCIAUT pour Marianne ALZAIX – Adjointe**

- Recrutement de 3 CDD pour accroissement temporaire d'activité au Groupe Scolaire :
3 CDD de 26 heures/semaine

Le dispositif des contrats aidés n'ayant pas été renouvelé en début d'année il a fallu embaucher 3 agents en CDD à la rentrée scolaire. Ces contrats ayant été conclus dans un premier temps pour 3 mois ils arrivent à leur terme. Il y a donc lieu de les renouveler jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Les assises des chaises et le dessus de la table abimés lors de l'inondation seront changés pendant les vacances de Noël et remis en place dès que la salle de classe sera refaite, c'est-à-dire pour la rentrée de janvier.
- Pour Noël, le Père Noël distribuera des chocolats aux enfants de chaque classe le 22 décembre à 11h pour les élèves de maternelle et à 13h30 pour les élèves de l'école élémentaire.
- Les parents d'élèves vont offrir des panneaux de basket qui seront installés à l'école.

• **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

O illuminations : Les agents ont procédé à l'installation des illuminations depuis la fin du mois de novembre.

Tout devrait être installé pour le jeudi 14 décembre

Pour le bulletin municipal de décembre est presque finalisé et va être distribué après quelques petites modifications.

David MOURNET remercie l'ensemble de la commission pour son implication dans la rédaction de ce numéro.

• **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

- La convention ciné-Parc a été dénoncée au vu de son coût pour la collectivité et de la faible fréquentation des séances.

Une réunion doit avoir lieu le 11 décembre avec le directeur pour en renégocier les conditions

• **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLÈRE – Adjoint**

- Subvention exceptionnelle aux Compagnons de la Bignotte

L'association des Compagnons de la Bignotte a fait réaliser des travaux d'amélioration, de rénovation et de sécurisation de la salle des fêtes de Pont Picot :

- Remplacement des portes intérieures et d'une porte d'entrée : 3 241 € TTC
- Peinture intérieure : 2 224 € TTC

Ce bâtiment étant situé sur un tènement foncier appartenant à la commune, le Conseil Municipal décide d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 1 500€ à cette association.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **A venir**

- Dimanche salon du livre
- Samedi et dimanche gala de gym de la JAM
- Samedi 16 et dimanche 17 tournoi de Noël salle URANUS organisé par l'USM
- Le 17 concert de la Chorale Amadeus salle d'honneur.

- **SOLIDARITE.**

- Repas le 16 décembre pour les aînés (123 personnes).
- Nous distribuerons 93 colis gourmands aux aînés qui ne participent pas au repas.
- Nous distribuerons également un colis de friandises aux résidents de l'Ombelle.
- Comité syndical du SIAD le 18 décembre (Patricia).

• **Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint**

- **Concours de Foie Gras :**

Le samedi 18 novembre 2017, la Municipalité de Maringues organisait son 22^{ème} concours de foie gras salle Jupiter au Complexe associatif et sportif Route de Vichy.

Cette année 6 producteurs de foie gras étaient présents, 5 participaient au concours.

Tout au long de la journée les producteurs ont été beaucoup interrogés sur les conséquences de la crise aviaire et sur la pénurie éventuelle de foie gras.

Cette crise a touché le Sud-Ouest de la France et il n'y a pas eu d'abattage massif dans notre région. Cependant les producteurs locaux ont dû approvisionner certains de leurs collègues du Périgord et seront peut-être en rupture de stock en fin d'année.

Les prix du concours ont été remis à 16h30 par le maire de Maringues et les personnalités invitées.

Résultat du concours :

Catégorie conserve

- 1^{er} : Eddy AUBIJOUX – Angelade – 43360 LORLANGES
- 2^{ème} : Thierry PARIS – 03340 CHARROUX
- 3^{ème} : Bertrand RELIER 63350 VINZELLES
- 4^{ème} : Le Gourmet Corrèzien 19100 BRIVES

Catégorie semi-conserve

- 1^{er} : Thierry PARIS
- 2^{ème} : Le Gourmet Corrèzien
- 3^{ème} : Eddy AUBIJOUX
- 4^{ème} : Bertrand RELIER

Catégorie sous-vide

- 1^{er} : Eddy AUBIGNOUX
- 2^{ème} : Thierry PARIS
- 3^{ème} : Le Gourmet Corrèzien
- 4^{ème} : Antoine CHENARD 63570 JUMEAUX

PRODUITS DU TERROIR

Il y avait 22 exposants en produits du terroir dont 2 nouveaux :

- L'ail noir de Billom
- La Farine Bio de Limagne

A midi, Roland VIGIER et son équipe du Clos Fleuri ont servi un repas original sur le thème du canard qui a ravi plus de 200 convives.

La fréquentation a été sensiblement la même que celle les autres années et les visiteurs ont été très satisfaits des échanges avec les exposants.

Cette manifestation reste très conviviale et tous les visiteurs apprécient la qualité des produits présentés.

Le 23^{ème} concours de foie gras se déroulera le **SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018**

Pour le concours de 2018 nous devons améliorer la signalétique et l'animation avec entre autres un producteur d'huitres.

Nous avons commencé à chercher de nouveaux producteurs. Déjà 2 sont intéressés :

- Lentilles du Puy
- Produits dérivés des noix

Gérard SANCIAUT remercie chaleureusement les élus et le personnel qui se sont investis dans l'organisation de cette manifestation.

L'année prochaine, il sera intéressant de prévoir une buvette.



• Questions diverses – Monsieur le Maire

- Statut de Plaine Limagne : suite à la fusion des communautés de communes du territoire, le Communauté de communes Plaine Limagne est tenue de définir avant le 31 décembre 2017 les compétences optionnelles qu'elle souhaite exercer et celles qu'elle souhaite rendre aux communes.

Ainsi Monsieur le maire donne lecture des compétences optionnelles retenus par le Conseil Communautaire Plaine Limagne :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création aménagement et entretien de la voirie
- Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Pour information, parmi toutes ses compétences optionnelles, seule la compétence eau n'était pas exercée à ce jour

De plus, ces compétences sont soumises à intérêt communautaire

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Dématérialisation des convocations du CM :

Par souci d'économie de moyens, de matériel et de modernisation il est proposé aux conseillers d'envoyer les convocations du conseil municipal par voie dématérialisée.

Il est donc demandé à chaque conseiller de donner son accord et de vérifier que l'adresse mail en possession des services est toujours appropriée.

- Ouverture des commerces le dimanche : demande présentée par Simply Market

Après avis conforme de la communauté de communes, il a été décidé de ne pas accorder à Simply Market de dérogation à l'ouverture des commerces le dimanche. Son ouverture est donc limitée à 4 dimanche dans l'année.

Pour information, Monsieur le Maire précise que Simply va changer d'enseigne et devenir Auchan, 1 million d'€ de travaux va être réalisé à cette occasion sur le magasin.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Noël des enfants du personnel : rdv le jeudi 11 décembre à 18h
- Invitation à la sainte barbe des pompiers
- Les marchés du 25 décembre 2017 et du 1^{er} janvier 2018 seront annulés, les marchands ont été prévenus
- Une étude de faisabilité pour l'école va être lancée, une commission ad hoc sera créée à cette occasion
- Remerciements des associations pour subventions.
- Dates Conseils Municipaux - 1^{er} semestre 2018 (19h30) :
 - Jeudi 25 janvier 2018,
 - Mardi 27 février 2018,
 - Jeudi 29 mars 2018,
 - Jeudi 26 avril 2018,
 - Jeudi 31 mai 2018,
 - Jeudi 28 juin 2018

La séance est levée à 21 h 00